

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 09/2015

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Administration communale et agence postale

Nouvel horaire dès le 4 janvier 2016

Pour des raisons d'organisation au sein de l'Administration communale, la population des Communes de Goumoëns, Oulens et Penthéréaz est priée de prendre note du nouvel horaire d'ouverture du Greffe municipal, du bureau du contrôle des habitants et de l'agence postale, soit :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi	07h00 - 10h00 / Fermé l'après-midi
Jeudi	07h00 - 10h00 / 17h00 - 19h00

La Municipalité